

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 8

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Adoption et autorisation donnée au
Maire de signer l'avenant n°1 à la
convention pluriannuelle
d'adhésion au Pack Lecture
Publique communautaire 2023-
2026

Séance ordinaire du 6 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué
le 31 janvier 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence
de M. THORY, Maire.

Présents :

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY,
M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M.
GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, M.
CUSMANO, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M.
TAYBI, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme
CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI,

Absents excusés :

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : **12 FEV. 2025**

Mme DUHALDE Procuration à Mme ANGELO
Mme GROSJEAN Procuration à Mme HAGEGE RADUTA
M. GELLER Procuration à Mme DAUBELCOUR

Publiée le : **13 FEV. 2025**

Mme DARROUX
M. AVEAUX..... Procuration à M. WISS
M. LAYAIDA Procuration à M. BRIANCHON

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : **13 FEV. 2025**

Mme PHILIPPON
M. DUCHÊNE

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

Absent :

M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Pierre GUIRAUDET

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux
auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY
Direction des Affaires Culturelles
Bibliothèque Aimé Césaire
PJ/PG

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2025

D E L I B E R A T I O N N ° 8

OBJET : ADOPTION ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'ADHESION AU PACK LECTURE PUBLIQUE COMMUNAUTAIRE 2023-2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération « Plaine Vallée » à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la délibération n° DL2017-12-20_11 de la communauté d'agglomération en date du 20 décembre 2017 relative à la modernisation du réseau mutualisé des bibliothèques du territoire et la mise en place d'un Pack Lecture ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération n°DL2018-05-23_19 du 23 mai 2018 adoptant les conventions d'adhésion des communes membres au Pack Lecture Publique Communautaire ;

Vu la délibération n° 13 de la Ville de Montmorency en date du 25 juin 2018 donnant autorisation au Maire de signer la convention pluriannuelle d'adhésion au Pack Lecture Publique Communautaire entre la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée – Forêt de Montmorency et la ville de Montmorency ;

Vu la délibération n°2 du 05/10/2022 de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée — Forêt de Montmorency relative à la mise en place d'un second Pack Lecture Publique pour la période 2023-2026 ;

Vu la délibération n°20 du Conseil municipal en date du 08/12/2022 donnant autorisation au Maire de signer la convention pluriannuelle d'adhésion au second Pack Lecture Publique Communautaire entre la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée – Forêt de Montmorency et la ville de Montmorency pour la période 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2024-10-09_128 du 09/10/2024 de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée — Forêt de Montmorency relative à la signature d'un avenant n°1 aux conventions d'adhésion des communes au second Pack Lecture Publique Communautaire ;

Considérant l'intérêt et les bénéfices de ce dispositif pour la bibliothèque Aimé Césaire et ses usagers ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Culturelles et Patrimoine du 22 janvier 2025,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. SAURAY,

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal à l'unanimité,

ADOpte l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'adhésion au Pack Lecture Publique Communautaire 2023-2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS


Pierre GUIRAUDET
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency



